

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 décembre 2007**

Décision n° **B-2007-5731**

commune (s) : Lyon 6°

objet : Acquisition d'un immeuble situé 118, rue Bossuet et appartenant à la SCI Pradel

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 3 décembre 2007

Compte-rendu affiché le : 11 décembre 2007

Présents : MM. Collomb, Bret, Dumont, Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Muet, Reppelin, Darne J., Mme Elmalan, MM. Vesco, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, M. Crimier.

Absents excusés : M. Da Passano, Mme Pedrini (pouvoir à M. David), M. Colin (pouvoir à M. Dumont), Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), MM. Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Blein (pouvoir à M. Abadie), Passi.

Absents non excusés : MM. Buna, Calvel, Duport, Mme Mailler.

Bureau du 10 décembre 2007**Décision n° B-2007-5731**

commune (s) : Lyon 6°

objet : **Acquisition d'un immeuble situé 118, rue Bossuet et appartenant à la SCI Pradel**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 29 novembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de la politique tendant à favoriser la production de logements sociaux sur le territoire communautaire, la Communauté urbaine propose l'acquisition de l'immeuble situé 118, rue Bossuet à Lyon 6°, appartenant à la SCI Pradel afin de le mettre à la disposition, sous forme d'un bail emphytéotique de 55 ans, de la société d'HLM Immobilière Rhône-Alpes, en vue de la réalisation de quatre logements financés en mode de prêt locatif à usage social (PLUS), ainsi qu'un local commercial, représentant une surface utile totale de 304 mètres carrés.

Aux termes du compromis soumis au Bureau, la Communauté urbaine acquerrait le tènement immobilier ci-dessous désigné pour un montant de 600 000 €, conformément à l'avis de France domaine.

Il s'agit :

- d'un bâtiment de quatre niveaux sur rez-de-chaussée représentant une surface utile de 224 mètres carrés en usage d'habitation et 80 mètres carrés de surface à usage commercial,
- d'une cour d'une surface d'environ 50 mètres carrés,
- de la parcelle cadastrée sous le numéro 62 de la section BD sur laquelle est édifiée cette construction.

Cette acquisition pourrait faire l'objet d'une subvention du Conseil régional, conformément à la délibération du conseil de Communauté n° 2006-3200 en date du 23 janvier 2006 ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis concernant l'acquisition de l'immeuble situé 118, rue Bossuet à Lyon 6° et appartenant à la SCI Pradel.

2° - Autorise monsieur le président à signer tous documents et actes nécessaires à la régularisation de cette affaire.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme n° 1212 individualisée le 10 janvier 2007 pour la somme de 20 000 000 €.

4° - Le montant à payer en 2007 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 213 200 - fonction 824 - opération 1212 à hauteur de 600 000 € pour l'acquisition et de 7 400 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,